

Relevé de décisions

du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Réunion du mercredi 27 février 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni le mercredi 27 février 2019 à 18h, salle des fêtes de Pierre-Bufferre, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER, Président.

Membres titulaires

Représentants des Communautés de communes

M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne
M. Jean-Luc CELERIER, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix
Mme Christine DE NEUVILLE, Vice-Présidente de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Vicq-sur-Breuilh
M. Jean-Claude DUPUY, Conseiller communautaire et conseiller municipal à St-Yrieix-la-Perche
M. Daniel FAUCHER, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et adjoint au maire de Nexon
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres
M. Francis LATRONCHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de La Roche-l'Abeille
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne
M. Jean-Pierre PATAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et conseiller municipal à St-Laurent-sur-Gorre
Mme Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Lagnac-le-Long
M. Guy RATINAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et maire d'Oradour-sur-Vayres
M. Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac

Représentants du Conseil de développement

M. Sylvain CAIROLA, Représentant sur le territoire intercommunal de Briance Sud Haute-Vienne
Mme Anne-Marie CAMPION, Représentante sur le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus
M. Bruno DESCUBES, Représentant sur le territoire intercommunal Ouest Limousin
M. Alain DORANGE, Représentant sur le territoire intercommunal du Pays de Saint Yrieix
M. Jean-Michel MENARD, Représentant sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus

Membres associés

M. Philippe PERRAUD, Délégué territorial à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

Autres

/

Animateurs

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Séverine DUMAS, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Catherine LYRAUD, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. Michel ANDRIEUX, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire du Chalard
M. Philippe BARRY, Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et adjoint au maire de St-Priest-sous-Aixe
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et maire de Les Cars, pouvoir à Mme Delphine PERRIER-GAY
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Victorien
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant, pouvoir à M. Daniel FAUCHER
M. Dominique GERMOND, Vice-Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire de St-Laurent-sur-Gorre, pouvoir à M. Christophe GEROUARD
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Daniel FAUCHER (pouvoir non valide, 1 pouvoir par personne)
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
M. Jean-Claude MARTINS-AIRES, Directeur des Territoires à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne
M. Joël RATIER, Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de St-Junien, pouvoir à M. Christophe GEROUARD (pouvoir non valide, 1 pouvoir par personne)
M. Jean-Marie ROUGIER, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de Rochechouart
Mme Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement, pouvoir à Mme Anne-Marie CAMPION
Mme Sylvie VALLADE, Conseillère communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de St-Hilaire-les-Places, pouvoir à M. Guy RATINAUD

Nombre de membres titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 17 Pouvoirs : 5 (valides)

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CELERIER

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h10.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président rappelle la nécessité de désigner un secrétaire de séance, de par les statuts de la Châtaigneraie Limousine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration désignent Jean-Luc CELERIER comme secrétaire de séance.

II. Communication

Pour l'année 2019, le Président indique qu'il souhaite intensifier la communication afin que l'action de la Châtaigneraie Limousine soit mieux connue et reconnue :

- plaquette de communication (4 pages) : élaboration, impression et diffusion aux membres du Conseil de développement et à l'ensemble des conseillers municipaux, sur notre périmètre d'intervention ;
- publications en ligne : accroissement de la diffusion d'informations sur notre site Internet www.chataigneraielimousine.fr et sur notre page Facebook @chataigneraielimousine ;
- rencontre individuelle avec chaque Communauté de communes membre (Président, Directeur Général des Services – DGS, élus communautaires siégeant à notre Conseil d'administration) : point sur les missions assurées par la Châtaigneraie Limousine et les projets accompagnés sur chaque territoire intercommunal. Cette rencontre est aussi l'occasion de faire le point sur les attentes, besoins des Communautés de communes vis-à-vis de la Châtaigneraie Limousine ;
- sollicitation plus régulière des médias : couverture de nos actions.

III. Examen du budget prévisionnel 2019

1. Présentation des dépenses prévisionnelles

Le Président explique que le budget prévisionnel 2019 de l'association (cf. annexe 1) s'établirait à 595 536 € (616 033,42 € au budget prévisionnel 2018). Il indique que ce budget intègre les actions suivantes :

- location solidaire pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale (location de scooters et de voitures) : animation et gestion du service, stockage-entretien-réparations (10 700 €) et assurance (6 460 €), acquisition d'un scooter, location de voitures. Budget y compris animation = 58 400 €, financé à 89%.
- mobilité : élaboration d'un schéma directeur vélo (proratisée à 50% sur le second semestre : 15 000 €), réalisation d'une étude territoriale relative à la mobilité (proratisée aux 2/3 : 10 000 €). Budget = 25 000 €, financé à 80%.
- tourisme et territoire accessible pour tous : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, actions de formation-sensibilisation des acteurs, mise en œuvre d'une action de coopération (déplacements), communication... Budget y compris animation = 72 030 €, financé à 80%.
- sport et loisirs de nature : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, développement des activités, construction d'offres, ... Budget y compris animation = 29 195 €, financé à 80%.
- ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriale) : mise en œuvre du plan d'actions dont animation et communication. Budget y compris animation = 44 134 €, financé à 80%.
- revitalisation des centres-bourgs : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, accompagnement de candidats à l'habitat participatif, accompagnement des collectivités, élaboration d'un projet de coopération... Budget y compris animation = 29 695 €, financé à 80%.
- animation économique : budget prestation = 45 000 €, financé à 25% + animation interne = 32 500 €, financé à 39% + un voyage d'étude relatif à l'ESS - Economie Sociale et Solidaire (2 000 €).
- contrepartie FEADER - programme LEADER, soutien aux projets privés du territoire : mise en place d'un dispositif de cofinancement de projets privés par la Châtaigneraie Limousine (cf. Conseil d'administration du 17/12/2018) afin de permettre la mobilisation de crédits européens de notre programme Leader. Budget = 10 000 € pour 4 à 5 projets financés.
- conseil de développement : l'article 14 des statuts de la Fédération prévoit que le Conseil de développement bénéficie d'un financement annuel voté par l'association basé sur 1% de la masse salariale brute de l'année précédente ; ce financement pouvant être complété en fonction des actions conduites.

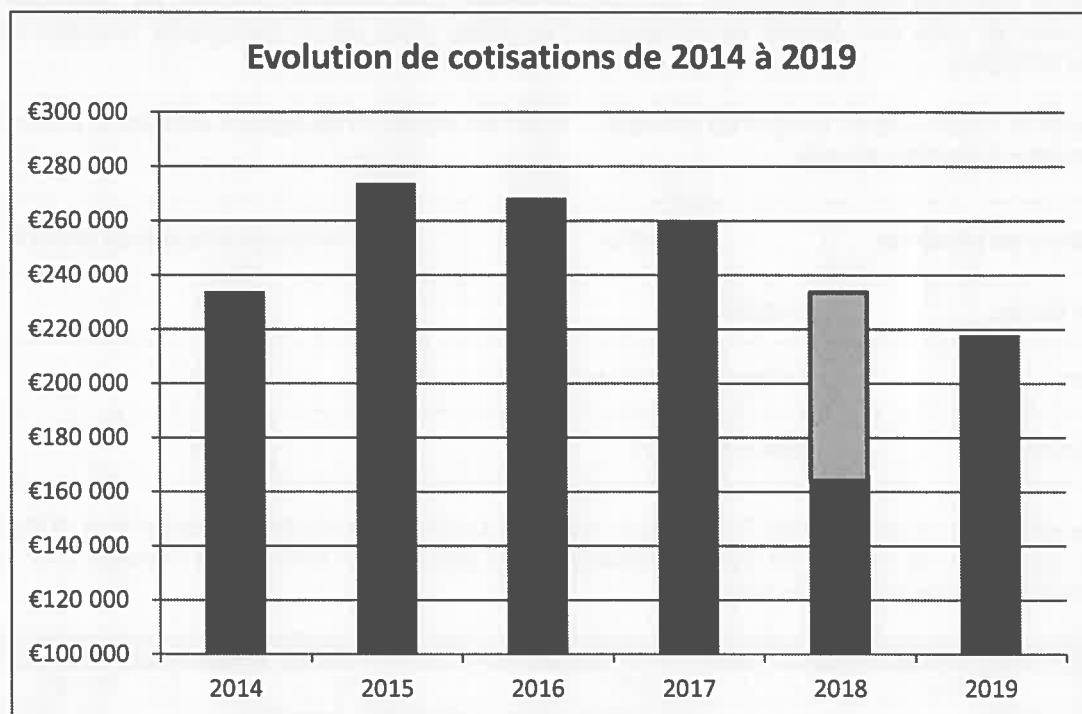
Le Président mentionne que lors des trois premières rencontres avec nos Communautés de communes membres (cf. point précédent), la mobilité est apparue comme un sujet de préoccupation partagé. Il propose donc que la Châtaigneraie Limousine conduise une étude territoriale sur la mobilité, avec l'appui d'un prestataire.

Il évoque le départ prochain de Marie-Amélie MOURY, chargée de mission à l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne. Il précise qu'elle assurait une prestation d'animation économique sur la Châtaigneraie Limousine.

2. Montant prévisionnel des cotisations 2019 des Communautés de communes

Le Président rappelle que la participation des Communautés de communes repose sur le principe de cotisations d'équilibre du budget, toutes autres ressources déduites. Il indique que le montant nécessaire pour 2019 est de 217 911,36 €.

Pour mémoire, il mentionne que le montant nécessaire pour l'exercice 2018 s'élevait à 237 836 €. Compte tenu de l'obtention tardive des conventions de financement sur les postes Leader pour les années 2015, 2016 et 2017, et de l'excédent qui en découlait, il ajoute que l'Assemblée Générale avait validé une reprise exceptionnelle sur réserves de 71 836 €. Il précise que le montant total de cotisations avait ainsi été ramené à 166 000 €.



Répartition prévisionnelle des cotisations par Communauté de communes :

Communauté de communes	Cotisation 2019	Cotisation 2018	Cotisation 2017
Briance Sud Haute-Vienne	19 890,29 €	14 971,79 €	26 522,93 €
Ouest Limousin	26 297,11 €	19 722,20 €	27 258,61 €
Pays de Saint-Yrieix	28 821,31 €	21 735,55 €	37 005,75 €
Pays de Nexon-Monts de Châlus	30 432,78 €	22 766,91 €	37 025,03 €
Val de Vienne	40 060,55 €	30 091,88 €	43 101,15 €
Porte Océane du Limousin	72 409,32 €	56 711,66 €	89 086,53 €
Total	217 911,36 €	166 000,00 €	260 000 €

Rappel : le calcul des cotisations est basé sur une double clef de répartition : 2/3 population, 1/3 potentiel fiscal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration émettent un avis favorable sur le budget prévisionnel de la Châtaigneraie Limousine et le montant des cotisations des Communautés de communes pour l'année 2019.

IV. Demandes de subvention Leader 2019 (animations générale et thématique)

1. Suivi-animation-gestion du programme (mesure 19.4)

Le Président fait état des éléments suivants.

Après un démarrage lent (livraison tardive des outils d'instruction par l'Autorité de Gestion des fonds européens (Région Nouvelle-Aquitaine) et par l'ASP - Agence de Services et de Paiement, complexité des procédures, ...), le rythme de programmation de dossiers et de paiement s'accélère. A ce jour :

- 12 opérations programmées pour un montant global de 442 000 € de subventions européennes, soit 19% de l'enveloppe allouée à notre territoire ;

- 3 dossiers payés et 3 demandes de paiement instruites ;
- 13 nouveaux dossiers en cours d'instruction ;
- une quarantaine de contacts/projets en cours.

Afin d'optimiser la mise en œuvre du programme, le Comité de programmation a validé une révision des fiches action en juillet 2018, complétée en décembre 2018 par une ouverture des possibilités d'intervention sur les fiches actions « revitaliser les centres-bourgs » (investissements) et « maintenir et renforcer l'économie locale » (notamment sur les thématiques « économie touristique » et « économie sociale et solidaire »).

Outre la poursuite de l'animation-suivi du programme, 2019 verra également, sous réserve de validation par l'Assemblée générale extraordinaire, la mise en place d'un dispositif de cofinancement de projets privés par la Châtaigneraie Limousine (cf. Conseil d'administration du 17/12/2018).

Pour 2019, une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine (2,2 ETP) est affectée sur les missions afférentes au suivi-animation du programme Leader selon la répartition suivante :

Désignation des personnes	Fonction	ETP consacrés à l'opération en 2019
Emmanuelle Bonnet	Animation	0,5
Jérôme Chinn	Coordination – animation	0,8
Séverine Dumas	Gestion-instruction	0,9

Dans ce cadre, il s'agit de solliciter une subvention FEADER sur la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 du Limousin pour ces 3 postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Le plan de financement prévisionnel sur cette période est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	128 247,04	Concours FEADER Leader (80%)	119 107,28
Coûts indirects (15% salaires et charges)	19 237,06	Autofinancement (20%)	29 776,82
Frais de mission	1 400,00		
TOTAL	148 884,10	TOTAL	148 884,10

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- approuvent le projet d'animation/de gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé pour l'exercice 2019 ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine ;
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2. Animations thématiques du programme Leader (mesure 19.2)

2.1 Animation de la démarche de dynamisation des centres-bourgs (exercice 2019) - fiche action 1

Le Président fait état des éléments suivants.

Les bourgs, centres-bourgs et centres-villes du territoire sont confrontés, dans des proportions variables, à des problématiques de perte de dynamisme voire de dévitalisation. Elles se manifestent de différentes façons :

- accroissement de la vacance résidentielle et/ou commerciale ;
- perte d'habitants et vieillissement de la population ;
- services publics et au public fragilisés ou disparus ;
- aménagements et équipements publics vieillissants ou obsolètes ;
- lien social distendu voire déliquescant...

Pour stopper la spirale du déclin et retrouver l'attractivité qui manque à certains bourgs, la Châtaigneraie Limousine mise sur des approches :

- globales et transversales, qui portent un regard sur toutes les dimensions du bourg (fonctionnelles, sociales, psychologiques) ;
- privilégiant la projection dans le temps (10 ans minimum), l'implication de la population et l'expérimentation.

Le groupe de travail mis en place sur ce thème a défini les éléments qui doivent être pris en compte dans une démarche type.

Pour diffuser ces approches et accompagner les collectivités intéressées, Christophe Lambert assure pour 2019 une mission d'ingénierie à hauteur de 0,4 ETP. Cette mission consiste sur la période à :

- informer, sensibiliser, accompagner les collectivités (communes / EPCI) dans la mise en place de démarches de revitalisation ;
- animer un groupe de travail référent qui suit les projets individuels et décide des actions collectives à entreprendre ;
- mettre en œuvre des actions collectives sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine.

(cf. plan d'actions démarré en 2018 et présenté au Conseil d'administration le 28/04/2018).

Pour l'année 2019, le plan de financement prévisionnel de l'animation / la dynamisation des centres-bourgs est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,4 ETP) *	28 695,03	FEADER Leader (19.2)	26 799,43	80
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	4 304,26	Maître d'ouvrage	6 699,86	20
Frais de missions et frais annexes	500,00			
TOTAL	33 499,29	TOTAL	33 499,29	100

* Suite à une modification des fiches actions et des modalités de financement Leader adoptées le 11/12/2018 par le Comité de programmation, les salaires chargés sont déplafonnés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **approuvent le projet d'animation 2019 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;**
- **autorisent le Président à :**
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine ;
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2.2 Animation de la démarche sports et loisirs de nature (exercice 2019) - fiche action 6

Le Président fait état des éléments suivants.

Dans le cadre initial de la charte régionale des sports de nature adoptée en décembre 2014 par l'ex-Région Limousin, la Châtaigneraie Limousine a lancé en octobre 2015 une réflexion sur le développement et la structuration des sports et loisirs de nature.

Malgré la disparition en 2017 de cette spécificité limousine dans l'harmonisation des politiques régionales, les acteurs locaux ont souhaité poursuivre cette démarche.

Aussi, le travail réalisé à ce jour a conduit les acteurs et les collectivités concernées à se positionner favorablement sur :

- les enjeux, la stratégie et les grands principes d'organisation et de gouvernance (2016) ;
- un plan d'actions priorisé pour 2018-2020 (2017) ;
- la mise en œuvre des premières actions (2018).

La mission d'ingénierie dédiée à la démarche de développement et de structuration des sports et loisirs de nature repose en 2019 sur le poste de Christophe Lambert à hauteur de 0,4 ETP. Son rôle consiste à :

- animer le comité de pilotage de la démarche (composé d'élus, de professionnels, d'associations, de partenaires) et les différents groupes de travail qui lui sont rattachés ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan d'actions 2018-2020, dans sa dimension individuelle (accompagnement des porteurs de projet) et collective (pilotage et mise en œuvre des actions décidées à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine). Pour 2019, on retiendra :
 - o communication interne (éducateur, charte de valeurs/traits d'images communs),
 - o gouvernance,

- développement du cyclotourisme (suivi des projets locaux, schéma directeur vélo du territoire, suivi et lien avec les schémas départemental et régional, ...)

(cf. plan d'actions démarré en 2018 et présenté au Conseil d'administration le 17/12/2018).

Pour l'année 2019, le plan de financement prévisionnel de l'animation « sports et loisirs de nature » est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,4 ETP) *	28 695,03	FEADER Leader (19.2)	26 799,43	80
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	4 304,26	Maître d'ouvrage	6 699,86	20
Frais de missions et frais annexes	500,00			
TOTAL	33 499,29 €	TOTAL	33 499,29 €	100

* Suite à une modification des fiches actions et des modalités de financement Leader adoptées le 11/12/2018 par le Comité de programmation, les salaires chargés sont déplafonnés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- approuvent le projet d'animation 2019 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
 - solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine ;
 - entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

2.3 Animation de la démarche accessibilité et tourisme pour tous (exercice 2019) - fiche action 7

Le Président fait état des éléments suivants.

La démarche territoriale en faveur de l'accessibilité, du tourisme et des loisirs pour tous, coordonnée par le Gal (Groupe d'Action Locale), a été validée sur les orientations stratégiques suivantes et calée dans sa mise en œuvre sur la période du programme Leader ;

- axe 1 : sensibiliser et professionnaliser les acteurs du territoire - les élus et les professionnels du tourisme au handicap, à l'accessibilité, à l'accueil des publics en situation de handicap ;
- axe 2 : construire une offre de tourisme et de loisirs accessible à tous ;
- axe 3 : communiquer et commercialiser ;
- axe 4 transversal à la démarche : animation du comité, animation du groupe de travail, accompagnement des acteurs, mise en œuvre des actions collectives des plans d'actions triennaux et mise en œuvre des programmes d'actions triennaux.

Sur la période 2015-2017, l'animation de la démarche reposait sur deux chargés de mission (0,7 ETP). Lors du bilan du 1^{er} plan d'actions triennal (octobre 2017), le Comité de pilotage a confirmé l'importance et le maintien de l'ingénierie dédiée. L'animation, abaissée en 2018 à 0,6 ETP, est portée sur l'exercice 2019 à 0,7 ETP réparti sur deux postes : Emmanuelle Bonnet et Christophe Lambert à hauteur respectivement de 0,5 ETP et 0,2 ETP.

Pour 2019, la mission d'ingénierie dédiée à la démarche accessibilité, tourisme pour tous consiste à :

- mobiliser les acteurs du territoire et les partenaires du monde du handicap ;
- préparer et animer le comité de pilotage de la démarche (composé d'élus, de professionnels, d'associations, de partenaires), et des groupes projets spécifiques à la mise en œuvre de certaines actions ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan d'actions triennal 2018-2020 dans sa dimension individuelle (accompagnement des porteurs de projet) et collective (pilotage et mise en œuvre des actions décidées à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine). Pour 2019, on retiendra :
 - référencement des prestations accessibles et adaptées,
 - mise en place d'une formation action au service des prestataires de tourisme, des loisirs culturels et sport nature du territoire,
 - adaptation des prestations notamment des activités nature, communication des offres accessibles,
 - éducteur interne au territoire, ...
- travailler à la définition du projet de coopération Leader en réflexion depuis novembre 2018.

(cf. plan d'actions démarré en 2018 et présenté au Conseil d'administration le 17/12/2018).

Pour l'année 2019, le plan de financement prévisionnel de l'animation accessibilité et tourisme pour tous est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,7 ETP) *	51 280,89	FEADER Leader (19.2)	47 778,42	80
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	7 692,13	Maître d'ouvrage	11 944,61	20
Frais de missions et frais annexes	750,00			
TOTAL	59 723,03 €	TOTAL	59 723,03 €	100

* Suite à une modification des fiches actions et des modalités de financement Leader adoptées le 11/12/2018 par le Comité de programmation, les salaires chargés sont déplafonnés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- approuvent le projet d'animation 2019 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
 - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine ;
 - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

V. Retour sur l'appel à projets « Vélo et Territoires »

Le Président indique que les résultats de l'appel à projets « Vélo et territoires », lancé par l'Etat et l'ADEME en septembre 2018, ne sont pas encore connus. Il rappelle que dans ce cadre, la Châtaigneraie Limousine prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo sur son périmètre afin que ses acteurs disposent d'un cadre commun pour le développement de politiques cyclables. Il ajoute que ce schéma serait réalisé conjointement avec celui de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de ce dossier, le Président propose au Conseil d'administration de donner pouvoir au Bureau pour :

- revoir le plan de financement prévisionnel. En effet, l'intervention de l'ADEME serait revue à la baisse et une aide au titre du programme Leader Châtaigneraie Limousine pourrait être sollicitée ;
- définir les modalités de constitution et de fonctionnement du groupement de commandes avec la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident cette proposition.

VI. Contribution des Pays et PETR adhérents de l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays) aux réflexions relatives au projet de loi « Territoires »

Le Président présente le contexte suivant.

Au cours des dernières réunions ministérielles auxquelles elle a pu participer, l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays) a appris que le Gouvernement souhaitait présenter un projet de loi à destination des territoires et des élus locaux en mai prochain. Confié à Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, ce projet de loi aurait pour objectif de faciliter l'émergence de projets, d'améliorer les relations entre les divers acteurs institutionnels et d'alléger significativement la charge normative et administrative. Les Ministres rencontrés (Ministre de la Transition écologique et solidaire, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ...) ont tous fait part du "fort intérêt et des attentes" de contributions des territoires de projets, des territoires "matures et prospectifs" et ont sollicité l'ANPP pour alimenter la réflexion et définir les contours de cette législation.

L'ANPP souhaite s'impliquer pleinement dans l'élaboration de ce texte, le plus en amont possible, sur la base des attentes des élus de terrain. L'ANPP invite donc les Pôles et Pays à tenir une Conférence des maires extraordinaire, d'ici au 22 mars 2019, autour de cinq axes principaux :

- relations avec l'Etat et l'Europe ;
- organisation institutionnelle, décentralisation et déconcentration ;
- concertation et gouvernance ;
- services publics et services au public ;

- transitions démographiques, écologiques, numériques et territoriales.

L'ensemble des contributions sera remis à Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Le Président souligne qu'il ne s'agit pas d'effectuer une contribution dans le cadre du Grand débat national mais dans le cadre d'un projet de loi porté par le ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

1. Modalités d'élaboration d'une contribution de la Châtaigneraie Limousine

1.1 Sollicitation du Conseil d'administration

Le Président rappelle que la Châtaigneraie Limousine ne dispose pas d'une Conférence des maires. Il indique qu'il aurait souhaité mobiliser l'Assemblée générale (qui outre les représentants des Communautés de communes, associe les maires de son territoire) mais les délais ne le lui ont pas permis (contribution attendue d'ici le 22 mars 2019 et Assemblée générale de la Châtaigneraie fixée le 1^{er} avril 2019). Il a donc désiré faire appel au Conseil d'administration, lors de la présente réunion.

1.2 Méthodologie utilisée

Le Président invite les administrateurs de la Châtaigneraie Limousine à réfléchir sur la base de la question ouverte suivante : « dans la perspective de la loi « Territoires », en fonction de votre vécu sur le territoire, quelles seraient vos propositions en lien avec l'un ou plusieurs des 3 thèmes retenus ? ». Pour des questions de temps, le choix a été fait de ne traiter que 3 des 5 thèmes proposés.

Des précisions préalables sont apportées sur les thèmes.

Relations avec l'Etat et l'Europe

- relations avec les services de l'Etat (préfecture, sous-préfecture, Agence Régionale de Santé, ...), retours sur les contractualisations : Europe (programme Leader), Etat (contrat de ruralité) et Région (contrat de dynamisation et de cohésion territoriale) ;
- prise en compte et reconnaissance des projets de territoire ;
- financement de l'ingénierie ;
- ...

Organisation institutionnelle, décentralisation et déconcentration

- place des PETR et des Pays ;
- liens entre PETR / Pays, EPCI et communes ;
- répartition des compétences ;
- ...

Concertation et gouvernance

- modifications institutionnelles à engager ;
- représentation des territoires de projets dans certaines instances, type commission DETR, CTAP... ;
- renforcement de la citoyenneté ;
- ...

Services publics et services au public

- amélioration de services publics (lesquels ?) ;
- création, renforcement, amélioration de services ;
- amélioration de l'accessibilité et la mobilité ;
- quel panier de services à quelle échelle ?
- ...

Transitions démographiques, écologiques, numériques et territoriales

Les membres du Conseil d'administration sont tout d'abord appelés à voter pour choisir les 3 thèmes à traiter. Sont retenus :

- relations avec l'Etat et l'Europe ;
- services publics et au public ;
- transitions démographiques, écologiques, numériques et territoriales.

Chaque membre du Conseil d'administration réfléchit ensuite à des propositions (3 maximum par personne) et les inscrit sur des post-it (1 proposition par post-it). Il dépose ses post-it suivant le(s) thème(s) concerné(s).

Lecture est donnée par thème des post-it pour vérifier la bonne compréhension des propositions.

Pour chaque thème, les propositions font l'objet d'un atelier de débats et d'échanges. Les administrateurs sont libres du choix de leur atelier et peuvent à tout moment changer d'atelier.

2. Restitution de la contribution de la Châtaigneraie Limousine

2.1 Relations avec l'Etat et l'Europe

Avoir un référent « territoires » dans chaque ministère

Vérifier les modalités d'application des lois et directives adaptées à chaque territoire en amont (faisabilité) et en aval (évaluation)

Exemple des Maisons de santé (problématiques différentes d'un territoire à l'autre)

Expérimenter sans mettre en concurrence les territoires ruraux entre eux ; stopper ou limiter l'utilisation de la forme « appel à projets »

Privilégier un guichet unique

- pour la contractualisation dite territoriale avec comme mots-clés le pluri-partenariat, la simplification, la définition de l'échelle territoriale pertinente (« assumer » localement cette échelle) – Vers un contrat de territoire unique
- pour les porteurs de projets

Simplifier les procédures administratives ainsi que le montage et l'instruction des dossiers de demande de subventions (Leader, appels à projets, ...)

Laisser plus de libertés aux territoires pour des propositions

Mieux intégrer les actions et projets des territoires de projets à l'action publique

« Assumer » le territoire de projets défini localement

Eviter les « grandes messes » (plus d'échanges et « d'humain » dans les espaces de discussions)

Trouver le bon niveau pour être entendu et être efficace dans l'action

S'interroger sur l'échelle territoriale pertinente pour toute action de l'Etat et de l'Europe

Réfléchir systématiquement à la notion de subsidiarité : échelon de collectivité territoriale le plus adapté en tenant compte de l'utilisateur / du bénéficiaire

2.2 Services publics et au public

Deux catégories de services ont été identifiées comme à traiter prioritairement : les services liés à la mobilité et ceux liés à la santé.

Les débats et échanges sur la mobilité ont porté sur les points suivants :

- améliorer et développer la desserte ferroviaire (problématiques de l'adaptation des horaires par rapport à la demande et de la fréquence des trains) ;
- développer le ferroutage (réduire ainsi la circulation de camions de transport) ;
- développer le covoiturage organisé. L'objectif serait qu'une personne, postée à un point d'arrêt identifié, attende moins de 10 minutes pour être véhiculée ;
- développer les pistes cyclables et favoriser le vélo électrique qui permet d'allonger les distances et pourrait ainsi permettre de se rendre à son emploi ou vers le bourg centre par exemple ;
- organiser des transports collectifs pour déplacer des personnes vers des services ;
- fixer une distance maximum pour trouver un panel de services ;
- freiner la déstructuration des services de santé ;
- repositionner les services publics au cœur des communes (organisation de permanences avec prise de rendez-vous).

2.3 Transitions démographiques, écologiques, numériques et territoriales

Ont été abordées les questions suivantes : financement des transitions (rôle de l'Etat ou des territoires ?), leviers pour favoriser le développement démographique en milieu rural (documents d'urbanisme, mobilité, rénovation de centre-bourg), financement des apports sociétaux (capture carbone, ...) dans les pratiques forestières et agricoles, partage d'expériences en matière de transitions écologiques, développement de l'agriculture biologique / soutien à la conversion, développement des énergies renouvelables, développement des transports en commun, de nouvelles mobilités au service de l'écologie, amélioration de la couverture numérique, aide aux exclus du numérique, arrêt de l'évolution continue des périmètres intercommunaux.

Favoriser le partage d'expériences sur le thème des transitions écologiques (que chacun ait des clés pour agir à son niveau)

Accorder davantage de financement à des projets globaux et stabiliser les dispositifs d'accompagnement en matière de rénovation énergétique

Labelliser, référencer les entreprises intervenant dans le domaine de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables (objectif de résultats, « stop aux arnaques »)

Donner plus de facilité aux initiatives locales en matière d'énergies renouvelables

VII. Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale

Le Président propose l'ordre du jour suivant pour la prochaine Assemblée générale :

- 1°) Année 2018 : rapport d'activités et bilan financier
- 2°) Année 2019 : perspectives d'orientations et budget prévisionnel
- 3°) Questions diverses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'ordre du jour proposé pour la prochaine Assemblée générale.

VIII. Questions diverses

1. Animation d'un fonds de soutien à l'économie locale sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus

Le Président cède la parole à Isabelle DUMAS sur ce point. Cette dernière indique qu'en lien avec l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne, la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus a souhaité mettre un place un dispositif d'aides à l'immobilier pour les entreprises artisanales, commerciales et de services. Elle indique que l'établissement d'une convention entre la Communauté de communes, l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne et la Châtaigneraie Limousine permettrait de déterminer les modalités de fonctionnement entre ces trois parties pour l'animation de ce dispositif. Elle ajoute que la rédaction de cette convention est en cours.

Le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver, sur le principe, l'établissement de cette convention et de lui donner pouvoir pour valider signer cette convention.

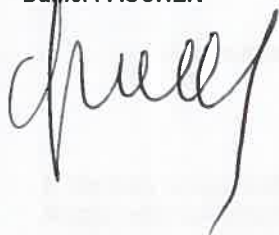
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident la proposition ci-dessus.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h10.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 30 avril 2019.

Le Président,
Dahiel FAUCHER

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc CELERIER



**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
Site de la Monnerie
87150 ORADOUR SUR VAYRES



BUDGET PREVISIONNEL 2019

validé par l'Assemblée générale du

DEPENSES PREVISIONNELLES

Montant

RECETTES PREVISIONNELLES

Montant

Achats (prestations, investissements...) **89 700,00 €**

Acquisition de véhicules	1 800,00 €
Schéma directeur vélo	15 000,00 €
Matériel, équipement (parc informatique...)	1 200,00 €
Fournitures non stockables	1 400,00 €
Formation territoriale tourisme adapté	15 300,00 €
Animation économique Interconsulaire	45 000,00 €
Etude territoriale mobilité	10 000,00 €

Fournitures administratives **3 600,00 €**

Services extérieurs **114 141,73 €**

Photocopies	1 800,00 €
Locations immobilières	11 400,00 €
Charges locatives	3 000,00 €
Locations mobilières (copieur, machine à affranchir, voitures plateforme, VS)	10 000,00 €
Entretien et réparation (locaux, scooters, maintenance informatique et téléphonie, VS, site)	15 140,00 €
Assurances (responsabilité civile Pays, VS, cyclos et voit. Plateforme)	9 800,00 €
Documentation, publicité, communication et participation aux colloques	5 000,00 €
Honoraires (commissariat aux comptes)	4 680,00 €
Expert comptable	7 100,00 €
Frais déplacements (dont voyages d'étude et interventions étudiants), missions et réceptions	12 300,00 €
Frais postaux	2 500,00 €
Frais communication (téléphone, serveur et internet)	7 000,00 €
Services bancaires	130,00 €
Impôts, taxes et versements	9 510,00 €
Formations	9 000,00 €
Provision pour dépenses imprévues	5 781,73 €

Salaires et charges / gratifications **370 100,00 €**

Salaires bruts	}	
Urssaf		370 100,00 €
Autres charges de personnels (assedic, retraite, prévoyance...)		
gratifications stagiaires		0,00 €

Amortissements **3 775,27 €**

Cotisations **4 219,00 €**

Financement du Conseil de développement	2 539,00 €
Cotisations autres (ANPP, Leader France, Mobin, Maison UE, Tempo territorial)	1 680,00 €

Contrepartie FEADER-programme LEADER : soutien aux projets privés du territoire **10 000,00 €**

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES **595 536,00 €**

Subventions d'exploitation **365 286,55 €**

Europe **266 793,47 €**

FEADER Leader (animation générale et thématique)	208 347,47 €
FEADER Leader (actions)	29 750,00 €
FSE	28 696,00 €

Etat **29 613,08 €**

DIRECCTE (poste ADEC T)	29 613,08 €
-------------------------	-------------

Région **45 130,00 €**

Ingénierie Pays	45 130,00 €
-----------------	-------------

Conseil Départemental **15 000,00 €**

Plateforme Mobilité	15 000,00 €
---------------------	-------------

MSA **2 500,00 €**

Plateforme Mobilité	2 500,00 €
---------------------	------------

ADEME **6 250,00 €**

Appel à projet	6 250,00 €
----------------	------------

Cotisations **217 911,36 €**

Cotisations communautés de Communes **217 911,36 €**

Vente produits et prestations de service **5 700,00 €**

Mise à disposition cyclomoteurs "Plateforme solidaire" **5 700,00 €**

Transferts de charges d'exploitation **5 000,00 €**

Remboursements Uniformation, maladies, prévoyance, assurances.. **5 000,00 €**

Subventions sur amortissements **1 638,09 €**

TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES **595 536,00 €**